



Email: cnlmenthon@free.fr

Tel: 04 50 60 13 63

AVIS DE COURSE

TRAVERSE CUP 2010

Nom de l'épreuve : TRAVERSE CUP

Dates complètes : **30avril, 1^{er} & 2 MAI 2010**

Lieu : MENTHON ST BERNARD

Autorité Organisatrice : CNL

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*
- 1.2. les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers sont précisées en annexe,
- 1.3. les règlements des Championnats Fédéraux et des classements nationaux concernés lorsqu'ils sont applicables,

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1. La régata est ouverte à tous les bateaux de la classe OPEN 5.00.
- 3.2. Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, à CNL au plus tard le 25 avril 2010.
- 3.3. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
 - l'autorisation de port de publicité.
- Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis, par équipage, sont les suivants :

Classe	Montant
Open 5.00	60 €

5. PROGRAMME

5.1. Jours de course :

<i>Date</i>	<i>Classe</i>	<i>Courses du jour</i>
30 avril	Open 5.00	Côtier et Courses à suivre
1 ^{er} mai	Open 5.00	Côtier et Courses à suivre
2 mai	Open 5.00	Courses à suivre

- 5.2. L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course est : 13H
- 5.3. Aucun signal d'avertissement ne sera donné après 14H, le dernier jour de la régata.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions également sur site au CNL.

7. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont les suivants :

Vendredi 30 avril et Samedi 1er mai : 1 parcours côtier et banane si possible, chaque jour.

Dimanche 2 mai : 1 parcours banane

8. SYSTEME DE PENALITE

Afin d'encourager l'autodiscipline et le fair-play, la règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

- 9.1.** Les parcours côtiers compteront comme course à part entière.
- 9.2.** Le nombre de courses (ou manches) minimum devant être validées est de : 5
- 9.3.** Quelque soit le nombre de courses (ou manches) effectuées, la plus mauvaise course (ou manche) sera éliminée afin de ne conserver que les meilleures.

10. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

11. RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

12. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter le CNL.